

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Band:** 20 (1891)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Correspondances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SOLUTION DU SECOND PROBLÈME

La formule pour le volume du cône est :  $\frac{\pi R^2 H}{3}$ ,

et celle du volume de la sphère :  $\frac{4 \pi R^3}{3}$ ;

comme les volumes sont égaux, on peut poser  $\frac{\pi R^2 H}{3} = \frac{4 \pi R^3}{3}$ ,

ou bien  $\pi R^2 H = 4 \pi R^3$ ,

ou encore  $H = \frac{4 \pi R^3}{\pi R^2} = 4 R$ ,

et comme  $R = 3$ , on a  $H = 4 \times 3 = 12$  mètres.

---

**Nouveaux problèmes**

L'Etat de Vaud paie une prime pour les renards abattus en septembre et octobre : 3 fr. pour le premier mois et 2 fr. pour le second. Il a été tué pendant ces deux mois, dans tout le canton, 708 renards, pour lesquels l'Etat a payé une somme de 1,830 fr. Combien de renards ont été tués en septembre, et combien en octobre ?

Quelle est la surface d'un trapèze isocèle dont la grande base mesure 10 mètres ? La droite qui joint le milieu de cette base au milieu d'un des côtés non parallèles, a 4 mètres ; on sait d'ailleurs qu'elle est perpendiculaire à ce côté.

P.-Jos. ÆBISCHER.

---

**CORRESPONDANCES**

I

**Conférence du corps enseignant du IV<sup>e</sup> arrondissement, le 15 novembre 1890, à Fribourg, sous la présidence de M. Perriard, inspecteur <sup>1</sup>.**

Quarante-deux instituteurs assistent à la conférence. En voici les *tractanda* : 1<sup>o</sup> Communications et renseignements divers ; 2<sup>o</sup> Directions et recommandations concernant la tenue des cours de

<sup>1</sup> Le défaut de place nous a obligé de renvoyer cette correspondance de décembre à janvier.

perfectionnement (rapport succinct sur les derniers examens des recrues) ; 3<sup>o</sup> La correction des devoirs écrits (discussion sur un rapport présenté oralement par M. Corminbœuf, instituteur à Belfaux) ; 4<sup>o</sup> Leçon pratique sur l'instruction civique (cette leçon a été donnée par M. Monnard, instituteur, à Treyvaux) ; 5<sup>o</sup> Déclamation (par M. Mathey, instituteur, à Givisiez) ; 6<sup>o</sup> Cotisation annuelle des instituteurs non chanteurs ; 7<sup>o</sup> Propositions éventuelles.

I. M. l'Inspecteur nous adresse, en premier lieu, les recommandations suivantes :

1. Pour l'examen de printemps, chaque instituteur devra établir une liste des élèves, avec date de la naissance, rangés par cours et par ordre de mérite, en soulignant les noms des élèves qui demandent leur émancipation.

2. Etablir, pour le même examen, le programme des matières parcourues dans chaque branche du programme scolaire. Indiquer les élèves qui auraient été émancipés avant l'âge, en vertu de l'art. 42, *litt. b* de la loi, comme aussi des élèves qui auraient passé dans une école supérieure. (Art. 39 de la loi.)

3. Dans la plupart des écoles, les élèves ont maintenant un cahier de français et un cahier de calcul-comptabilité. Ces cahiers doivent être soigneusement corrigés, et tous les exercices doivent porter la date sous laquelle ils ont été rédigés.

4. Le journal de classe doit être régulièrement tenu, ce, en conformité de l'art. 17 du règlement général.

5. Le rapport annuel est souvent établi d'une manière défectueuse. Le dimanche et les jours de congés extraordinaires doivent être compris dans les semaines de vacances. Chaque instituteur recevra, ce printemps, un formulaire annexe qui facilitera l'établissement du rapport annuel.

6. La prière avant et après la classe doit être mieux faite. Que l'on veuille bien suivre, à cet effet, les conseils donnés par l'excellent traité de pédagogie de M. le professeur Horner, qui dit : « La prière doit être récitée bien distinctement, dévotement, avec des poses, par tous les élèves ensemble. »

7. Le registre des absences doit indiquer exactement, outre les absences journalières, les congés, les vacances, les notes trimestrielles des élèves. (Art. 38 du règlement.)

8. L'art. 41, *litt. b* et *c*, autorise l'instituteur à accorder quelques congés aux élèves studieux. Il faut savoir récompenser le travail et l'application, c'est un encouragement donné aux bons élèves.

9. Signalons immédiatement à M. l'Inspecteur toute absence illégitime à partir de la onzième dans le semestre. (Règlement, art. 49.)

10. Les livrets-certificats des élèves qui ont changé de domicile doivent être envoyés directement et sans retard à M. l'Inspecteur. (Art. 74 du règlement.)

11. En cas de maladie épidémique, il faut aviser immédiatement M. l'Inspecteur.

12. Etablir l'inventaire, au moyen du formulaire, à ce destiné. Si ce formulaire ne se trouve pas encore entre les mains de tous les instituteurs, on est prié de le demander au Dépôt central.

13. L'art. 190 du règlement général prévoit l'institution de conférences régionales. M. l'Inspecteur espère convoquer, au moins une fois pendant ce semestre, quelques-unes de ces réunions de cercle pour lesquelles les instituteurs obtiendront l'indemnité réglementaire

14. Le rapport mensuel doit être envoyé à M. l'Inspecteur les premiers jours du mois, afin d'obtenir la répression immédiate des absences illégitimes. Indiquons, dans le rapport mensuel, le montant de l'amende à percevoir et le motif pour lequel les permissions ont été accordées.

15. La lecture de la Bible doit être faite chaque semaine, de façon que les élèves connaissent bien l'Histoire-Sainte. On peut avantageusement suivre la marche qui consiste à employer les procédés chronologiques, c'est-à-dire l'étude suivie de chaque chapitre alternant chaque semaine avec la lecture des chapitres en rapport avec les leçons de catéchisme et les principales fêtes de l'année.

16. Chaque instituteur doit donner au moins une composition par semaine aux élèves des deux cours supérieurs. A ce sujet, M. l'Inspecteur recommande le cours pratique de style élémentaire par *Robyns*, chez *Dessain*, imprimeur-éditeur, à Liège.

17. Pour l'enseignement de la grammaire, employons autant que possible l'*Appendice grammatical* du livre de lecture.

18. Le calcul n'est pas bien enseigné dans certaines écoles ; il faut que l'enfant connaisse parfaitement son livret et qu'il soit habitué à la solution raisonnée des problèmes. M. l'Inspecteur recommande beaucoup les leçons de géométrie et surtout les exercices pratiques de mesurage et d'arpentage.

19. Les chants à étudier dans le *Recueil du Valais pour l'Ecole et la Famille* sont :

a) Les mêmes que l'année dernière, à savoir : les Nos 17, 19, 29, 66, 72 et 116. 1 chant à volonté. 5 chants choisis parmi les 10 premiers numéros du recueil précité ;

b) *Plain-chant* : Messe des morts et *Credo* de la Messe des anges ;

c) Pour les écoles de filles, surtout des cantiques.

20. Questions mises à l'étude pour la prochaine conférence :

1<sup>o</sup> Celles qui ont été posées par le Comité de la Société fribourgeoises d'éducation. (Voir le dernier numéro du *Bulletin*.)

Les travaux relatifs à ces deux questions devront être envoyés à M. l'Inspecteur pour le 25 janvier au plus tard.

2<sup>o</sup> Emploi du *Livre de lecture*, 2<sup>me</sup> degré :

a) Pour l'enseignement de la grammaire ;

b) » » » l'orthographe ;

c) » » » la composition ;

d) » » » l'histoire et de la géographie ;

e) Modèle d'une leçon sur une ou plusieurs des matières précitées.

Les travaux sur cette question devront être adressés à M. l'Inspecteur pour le 1<sup>er</sup> avril.

II. *Cours de perfectionnement*. — Les derniers examens de recrues, nous dit M. l'Inspecteur, n'ont pas été favorables à notre canton. Il y a eu plutôt recul que progrès. Loin de nous décourager, ces résultats doivent stimuler notre zèle et notre assiduité au travail.

M. le président est heureux de constater que, dans un bon nombre de communes, les leçons sont données le jour. Il encourage les instituteurs à faire de même, partout où cela est possible. Il serait vivement à désirer que ceux qui, à l'avenir, donneront trois heures de leçon le jour fussent rétribués au même taux que ceux qui donnent quatre heures de leçon le soir.

M. l'Inspecteur nous donne ensuite les directions suivantes concernant la tenue des cours de perfectionnement :

a) Tâchons d'intéresser nos élèves en variant les matières à étudier. Servons-nous, pour la lecture, de livres nouveaux, de journaux, etc. Pour le calcul, choisissons des problèmes tirés de la vie pratique ;

b) Le rapport du cours de répétition indiquera, à l'avenir, le nombre des absences justifiées et non justifiées. L'instituteur doit séparer, dans le dit rapport, les différentes catégories d'élèves ;

c) Le rapport hebdomadaire du cours de perfectionnement doit indiquer le rang de l'absence ;

d) L'instituteur expliquera aux recrutables la manière de remplir l'en-tête des feuilles sur lesquelles ils sont appelés à faire leurs travaux écrits le jour du recrutement ;

e) Les notes doivent être données aussi exactement que possible dans les livrets scolaires ;

f) M. l'Inspecteur recommande aux instituteurs l'achat des deux recueils suivants :

1<sup>o</sup> Recueil de questions de calcul écrit et de calcul mental proposées aux examens de recrues (avec réponses, 50 centimes), à Lausanne, chez Payot ;

2<sup>o</sup> Recueil de problèmes posés dans les examens de recrues (5 séries, calcul mental et calcul écrit, à 30 centimes la série), par Reinhard, chez Antenen, à Berne. (Voir le N<sup>o</sup> 2 du *Bulletin pédagogique*, page 40) ;

3<sup>o</sup> Il serait utile aussi de copier sur des cartes les séries publiées dans le *Bulletin pédagogique*. Ce qui économiserait l'achat des ouvrages sus mentionnés.

III. Après nous avoir indiqué quelques procédés abrégés pour résoudre certains problèmes de calcul mental un peu difficiles pour les recrutables, M. l'Inspecteur prie M. Corminbœuf, instituteur, à Belfaux, d'exposer sa manière de faire dans la correction des travaux écrits.

Le rapport présenté par M. Corminbœuf a vivement intéressé l'assemblée. Les moyens à prendre pour arriver à une correction fructueuse des devoirs, ont été exposés d'une manière claire et précise.

M. le président remercie le rapporteur. La meilleure correction, dit-il, est celle qui se fait en commun, au tableau noir. Là, tous les élèves sont obligés de suivre. Avant de donner une composition ou de faire une dictée, l'instituteur écrira au tableau les mots difficiles qui se présenteront, car il vaut mieux éviter une faute que de la réprimer. Pour tous les devoirs, le contrôle du maître est absolument nécessaire.

IV. M. Monnard, instituteur, à Treyvaux, chargé de donner une leçon pratique d'instruction civique à des élèves de quatrième, s'est bien acquitté de sa tâche.

La méthode qu'il a suivie est celle-ci :

1<sup>o</sup> Résumé de la leçon au tableau noir ;

2<sup>o</sup> Explications données par le maître ;

3<sup>o</sup> Interrogations des élèves.

V. La fin de la séance a été égayée par une déclamation très applaudie produite par M. Mathey, instituteur, à Givisiez. Puis, M. le président, après avoir adressé quelques paroles pleines d'encouragement à l'assemblée, clôt la séance par la prière.

Farvagny, le 29 novembre 1890.

Aug. JOLION, secrétaire.

II

Le 20 novembre, le corps enseignant glânois se réunissait au local habituel sous la présidence de M. l'Inspecteur. A 9  $\frac{1}{2}$  heures la séance commence. Elle était honorée de la présence de M. le Préfet qui ne laisse échapper aucune occasion de prouver tout l'intérêt qu'il porte à la cause de l'instruction.

M. le Président nous adresse quelques paroles de bienvenue et donne à l'assemblée la liste des *tractanda* :

- 1<sup>o</sup> Appel ;
- 2<sup>o</sup> Lecture du protocole ;
- 3<sup>o</sup> Leçon de rédaction par M. Grivel ;
- 4<sup>o</sup> Avis de M. le Préfet et de M. l'Inspecteur ;
- 5<sup>o</sup> Nomination des rapporteurs de district ;
- 6<sup>o</sup> Travaux écrits des recrutables.

La partie pratique donnée aux élèves de l'école supérieure de Romont avait pour objet un exercice de rédaction. *Une demi-journée de classe* : tel en était le sujet. C'est M. Grivel, instituteur, à Orsonnens, qui en est chargé. Il est suivi avec un vif intérêt.

MM. Pasquier, Perrin et Mauron prennent seuls part à la discussion qui suit la leçon. Leurs observations qui, du reste, ne portent que sur des détails, sont corroborées et complétées par celles de M. le Préfet et de M. l'Inspecteur.

*M. Pasquier.* Les élèves parlent trop bas et répondent par des phrases incomplètes. Le canevas tracé au tableau noir n'est pas très clair ; j'aurais aimé un peu plus d'ordre et plus de soins dans l'écriture.

*M. Perrin* a remarqué le ton doux et bienveillant du jeune maître, mais la tenue des élèves l'a choqué.

*M. Mauron* reproche surtout à M. Grivel les détails dont il a émaillé son canevas. « Il faut, nous dit-il, ne mettre dans un résumé que les idées principales et laisser à l'élève le soin de les compléter. »

*M. le Préfet* appuie les observations de M. Mauron puis il ajoute : « Surveillez votre langage. Faites en sorte qu'après la leçon, il reste quelque chose dans le cœur de l'élève et pour cela, concluez par une pensée morale. Ainsi, M. Grivel aurait dû entretenir ses élèves sur le but de l'école, sur la manière de s'y présenter et de s'y comporter. »

*M. l'Inspecteur* remercie M. l'instituteur d'Orsonnens de la bonne volonté qu'il a apportée à la préparation de sa leçon et, répondant à la dernière observation de M. le Préfet, il ajoute que M. Grivel avait l'intention de terminer par une pensée morale. Le temps ne le lui a pas permis.

Ici a lieu la distribution des travaux écrits des recrutables.

*Ordres et conseils.* — M. l'Inspecteur nous fait part de ses avis. En voici les principaux :

*a)* Datez le rapport hebdomadaire du dimanche et indiquez-y la nature des absences ainsi que le nombre d'absences antérieures. Envoyez le rapport chaque semaine. Si vous avez des élèves presque idiots, mentionnez-le dans le livret-certificat du jeune homme. Apprenez à vos jeunes gens à dresser des feuilles telles que les exigent les examinateurs ;

*b)* Tenez vos registres au courant ; remplissez les pages 28 et 32 du registre des absences ;

- c) Indiquez, dans le rapport mensuel, le nombre d'absences antérieures et additionnez vos feuilles ;
- d) Pour l'examen du printemps, dressez un tableau des notes de toutes les branches avec la moyenne et pour tous les élèves. Revoyez tout le programme et ne comptez point sur le hasard pour réussir ;
- e) Notre programme comprend : histoire, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> parties ; géographie, les cantons en particulier ; instruction civique, la Confédération avec les droits et les devoirs ; le plain-chant sera repris cette année encore ;
- f) Veiller à la propreté. Faire usage du petit livre *L'enfant bien élevé* ;
- g) Soigner l'articulation et les cahiers ;
- h) Ne pas mêler le compte rendu avec la grammaire, etc., dans une même leçon de lecture ;
- i) La grammaire est importante, tenir aux règles principales ;
- j) L'enseignement des branches facultatives est autorisé ;
- k) Pour les cours de travaux manuels des filles : faire remarquer l'avantage qu'il y a à faire tisser les étoffes ; donner un aperçu du prix des principales ;
- l) Ne pas parler en mal de ses prédécesseurs ;
- m) Intéresser les autorités locales à tous les changements à introduire, ces derniers fussent-ils commandés.

M. le Préfet veut bien aussi nous communiquer ses avis. En voici un résumé :

Continuer à envoyer le rapport blanc de la Commission avec le vert du mois qui vient de s'écouler.

Indiquer le montant à percevoir pour les absences.

Soigner la propreté et la tenue.

Avoir à sa disposition le nécessaire : plume, crayon, etc.

Veiller à son langage.

Faire régulièrement et avec soin son journal de classe.

Vouer tous ses soins à l'écriture, au calcul.

Ne pas abuser des moniteurs.

Surveiller les cas de maladies épidémiques, l'en prévenir, consulter à ce sujet la circulaire du 21 mai 1880, insérée au *Bulletin des lois* de la dite année.

M. le Préfet a éprouvé beaucoup de contentement en visitant la plupart des écoles.

Vient la nomination des rapporteurs de district. Sont élus : MM. Brasey, à Middel, rapporteur de la première question ; Pasquier, à Villaraboud, rapporteur pour la deuxième question. Les travaux seront expédiés à ces Messieurs pour le 31 décembre au plus tard.

La liste des *tractanda* étant épuisée, M. le Président déclare ouverte la discussion sur la première question mise à l'étude.

M. le Préfet prend la parole et nous rappelle ce texte de l'Evangile du jour de la Toussaint : « Bienheureux les pacifiques parce qu'ils posséderont la terre. » Puis il ajoute : « Se posséder soi-même est une chose difficile qui ne s'acquiert que par un travail long qu'il faut commencer dès l'enfance. Tout jeune homme qui se sent appelé à l'enseignement doit travailler son caractère déjà avant son entrée à l'Ecole normale. Ici, le contact des élèves, l'exemple des professeurs

lui seront d'un puissant secours. Se posséder soi-même, c'est posséder les autres. »

Il est midi et  $\frac{1}{3}$ . La séance se termine par la prière.

Grangettes, le 13 décembre 1890.

MAILLARD, A., *secrétaire*.

### III

*Du pays des « Chétzons », ce 8 décembre.*

Monsieur et cher Rédacteur,

En voyant combien deviennent rares les correspondances adressées à votre journal, relativement aux conférences pédagogiques, je me demande la raison d'un tel mutisme de la part des instituteurs ; et, dans la crainte de leur paraître importun, ennuyeux, j'hésite sérieusement à vous faire insérer ma pauvre prose, d'autant plus qu'en ce moment les deux qualificatifs dont je viens de me servir, me rappellent deux vers qui ne sont guère faits pour m'encourager :

De partout, importun devrait être chassé...

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

A propos de vers, le *Bulletin* en publiait autrefois quelques charmantes pièces, sans compter les bouts de chansonnettes dont étaient émaillées les intéressantes missives du redoutable « Solitaire » qui, depuis bien longtemps, reste claquemuré dans son « Gros-Creux ».

Que sont devenus aussi les A. B., E. B., A. M. qui, par leurs délicieux produits, faisaient jadis passer quelques agréables moments aux amis de la poésie ?

Ont-ils par des forfaits démerité des Muses  
Qui, de l'inspiration leur fermant les écluses,  
Font, hélas ! soupirer, de notre *Bulletin*,  
Les fidèles lecteurs, attendant, mais en vain,  
D'avoir à savourer, à la dernière page,  
Quelque produit nouveau qui, avec avantage,  
Remplacerait enfin, de M. X...  
Une liste d'envois sans intérêt pour nous ?  
Mais je dois, sans tarder, revenir à ma prose,  
Avant d'avoir commis, d'écarts, trop forte dose <sup>1</sup>.

Donc, j'y reviens pour vous dire quelques mots de notre conférence du 20 novembre dernier, seul sujet dont je me proposais de vous entretenir et que les allures par trop indépendantes de ma plume ont failli me faire oublier.

<sup>1</sup> Très souvent nous avons fait appel à la collaboration de Messieurs les Inspecteurs et à celle des Instituteurs. Leurs travaux sont toujours accueillis avec reconnaissance. Si un plus grand nombre de maîtres voulaient bien nous apporter le concours de leur expérience et de leur savoir, l'organe de notre Société gagnerait en intérêt et variété. (R. H.)



Ce jour-là, donc, vers 9 heures du matin, tout le corps enseignant de la Veveysse, à une seule exception (non justifiée et injustifiable), était réuni au local de l'école supérieure des filles de Châtel, sous la présidence de M. Villard, inspecteur.

Après la prière habituelle, l'appel nominal et la lecture du protocole, dont la rédaction fut trouvée fidèle et approuvée sans observations, M. le Président donna connaissance du contenu de divers travaux sur la question suivante mise à l'étude ensuite de la proposition unanime qu'en avait faite Mesdemoiselles les institutrices : *Quels sont les moyens à employer pour obtenir de meilleurs résultats dans l'enseignement de la lecture ?*

Je résume comme suit les dix mémoires lus, ainsi que la discussion qu'ils provoquèrent et à laquelle prirent part la généralité des membres de la conférence, aussi bien congréganistes que laïques.

I. — Les causes d'une lecture défectueuse dans nos écoles sont :

- a) Trop d'empressement à arriver à la lecture courante, soit trop de précipitation et manque de répétition dans l'étude du *Syllabaire* ;
- b) L'emploi exagéré de moniteurs avec les commençants ;
- c) La négligence de la préparation des leçons de la part du maître et des élèves ;
- d) Le défaut de lectures modèles faites en classe par le maître, qui peut-être ne lit pas toujours assez bien ;
- e) La restriction apportée au temps consacré par le programme à l'enseignement de cette branche ;
- f) La négligence de l'emploi des moyens préconisés dans les traités de pédagogie, notamment par l'auteur du *Guide pratique de l'instituteur* et les *Guides du maître* de nos manuels de lecture ;
- g) Les salles d'école mal éclairées, mal aménagées ;
- h) Enfin la timidité qui enlève la liberté des mouvements chez certains élèves et rend leur lecture hésitante, inintelligible.

II. — Les moyens à employer pour obtenir de meilleurs résultats pour la lecture, dans nos écoles, doivent évidemment et avant tout, tendre à faire disparaître les causes du mal qui viennent d'être signalées.

Voici ceux qui ont été indiqués par les auteurs des mémoires lus :

- a) N'employer des moniteurs que dans les cas de nécessité absolue ;
- b) Renvoyer à l'année suivante les élèves qui ne peuvent suivre leurs camarades dans l'étude du *Syllabaire* ;
- c) Répéter fréquemment les tableaux déjà étudiés et revenir à la même leçon jusqu'à ce qu'elle soit bien lue par tous ;
- d) Donner comme devoir, à domicile, à préparer le sujet de la leçon suivante, sauf pour les commençants, et s'y préparer soigneusement soi-même ;
- e) Délivrer la langue des élèves par la perspective et la distribution de bons points ;
- f) Faire lire peu à la fois et exiger souvent le compte rendu d'un autre élève que celui qui vient de lire, afin de stimuler l'attention de tous ; mais ne jamais commencer la réponse à donner par l'enfant ;
- g) Consacrer à la lecture, dans chaque cours, tout le temps prescrit

par le programme, en suivant scrupuleusement l'ordre du jour qui doit être en rapport avec celui-ci ;

h) Faire souvent en classe des lectures modèles, en lisant chaque leçon avant les élèves et même quelquefois avec eux ;

i) User fréquemment de la lecture d'ensemble ou collective, dont l'expérience a démontré les bons résultats ;

j) Traiter les enfants timides avec beaucoup de douceur ;

k) En un mot, suivre scrupuleusement les principes exposés dans nos traités de pédagogie et s'assimiler l'esprit qui a présidé à la confection de nos méthodes et de nos manuels de lecture.

Un instituteur, qui ne m'en voudra à coup sûr pas de la citation que je lui emprunte, a terminé son travail par le quatrain suivant :

De nos humbles fonctions, sans faillir, tous les jours,  
Remplissons les devoirs avec persévérance ;  
Et Dieu, qui pour chacun se montre bon toujours,  
Fera que le succès soit notre récompense.

Je vous assure que l'auteur de ces vers, qui, comme la plupart des enfants d'Adam, possède un certain degré d'orgueil et d'amour-propre, va se friser la moustache quand il verra ses rimes imprimées.

Mais avant de passer au second objet de nos tractanda, je dois vous signaler deux manières d'incidents qui sont venus semer un peu de variété dans notre assemblée.

Les travaux de MM. Bæriswyl et J. Bochud ont fait remettre sur le tapis deux questions secondaires qui ont déjà été l'objet de nombreuses discussions et de joutes plus ou moins parlementaires dans nos réunions pédagogiques : l'usage du patois chez les enfants et les deux méthodes de lecture employées dans nos écoles.

Ne voulant pas abuser, outre mesure, de l'hospitalité que vous voudrez bien, je l'espère, Monsieur le Rédacteur, m'accorder dans vos colonnes, je me borne à vous dire que, à propos de notre idiome fribourgeois, M. Villard, inspecteur, et Mademoiselle l'institutrice du Crêt ont attiré notre attention sur la grande importance qu'il y a de ne pas fausser à ce sujet la conscience des enfants et de leur faire comprendre que, s'ils sont punis quand ils parlent patois, ce n'est pas la langue employée qui constitue la faute à réprimer, mais bien la désobéissance dont ils se rendent coupables en faisant une chose interdite par le règlement scolaire.

Quant à la question des méthodes de lecture, M. l'instituteur de Semsales, pour des motifs qui lui sont sans doute personnels, s'est prononcé avec vigueur contre l'ancien mode d'épellation, que je pensais, à tort, paraît-il, n'avoir plus aucun partisan parmi nous.

A ce propos, M. l'inspecteur regrette que l'emploi de deux méthodes de lecture soit autorisé dans nos écoles. Sans vouloir imposer l'une plutôt que l'autre — toutes les deux, quand elles sont enseignées avec intelligence, offrant d'incontestables avantages sur leurs devancières — il verrait toutefois avec plaisir que l'on donnât la préférence à la méthode analytico-synthétique.

Quant à votre correspondant, s'il lui était permis d'émettre son avis à ce sujet, il vous dirait que ce qu'il voit de plus clair dans tout ceci, c'est que nous ne posséderons jamais ni livres scolaires ni méthodes quelconques réunissant l'approbation unanime des maîtres d'école, tant « la critique est aisée et l'art difficile ». Quel temps le

bon Dieu devrait-il nous envoyer pour que chacun s'en déclarât satisfait ?

Mais trêve de réflexions oiseuses, la discussion est close, et M. l'Inspecteur aborde une série d'observations et remarques relatives, pour la plupart, aux visites improvisées faites dans les écoles depuis la rentrée des classes. Les voici en peu de mots :

1<sup>o</sup> Plusieurs maîtres n'ont pas préparé leur ordre du jour durant les vacances et ne tiennent pas leur journal de classe ;

2<sup>o</sup> Les registres d'inscription ne sont pas tenus assez soigneusement, quelques-uns ne renferment que le nom des élèves. Si l'exécution des ordres donnés antérieurement au sujet de ces deux points continuait à être retardée, M. l'Inspecteur se verrait dans le cas d'agir rigoureusement à l'égard des récalcitrants ;

3<sup>o</sup> Afin d'éviter les équivoques dans la dénomination des cours, les désigner à l'avenir par : cours inférieur, cours moyen et cours supérieur ;

4<sup>o</sup> Certaines salles d'école sont en désordre ; l'air pur y est remplacé par la fumée, une chaleur suffocante ou des vases de fleurs naturelles et d'autres objets étrangers à l'enseignement ; la lumière y est interceptée par des fenêtres doubles ou des contrevents fermés ;

5<sup>o</sup> L'enseignement n'est pas toujours à la portée des élèves ; on n'exige pas des réponses justes, claires et complètes ;

6<sup>o</sup> L'analyse grammaticale par écrit est absolument interdite ; le temps est trop précieux pour être consacré à des exercices complètement inutiles ;

7<sup>o</sup> Les exercices de rédaction au cours supérieur doivent se faire le matin ;

8<sup>o</sup> Renvoyer les petits au bout de deux heures ;

9<sup>o</sup> Donner au tableau noir les modèles des copies et devoirs ;

10<sup>o</sup> Les noms de mois dans les dates journalières des cahiers doivent être écrits en toutes lettres ;

11<sup>o</sup> Quelques maîtres ne sont pas assez sévères pour les permissions ;

12<sup>o</sup> Dans les cours de perfectionnement, faire une revision des principes pour chaque branche avant d'en aborder l'application, et rédiger plus soigneusement les rapports sur ces cours ;

13<sup>o</sup> Dorénavant, les notes de conduite, etc. des instituteurs seront données d'après les renseignements obtenus de la part des commissions locales, au moyen d'un questionnaire qui leur sera adressé ;

14<sup>o</sup> Avoir soin de dater les rapports mensuels, d'en compléter l'entête et ne pas se contenter de les signer par des initiales. M. l'Inspecteur n'en devine parfois la provenance que par l'écriture ;

15<sup>o</sup> On ne profite pas assez généralement de la bibliothèque de district et l'on en garde les livres trop longtemps.

Tel est le pâle résumé des paroles de M. Villard, qui, après nous avoir donné connaissance du tableau de classification des écoles de son arrondissement pour l'année scolaire 1889-90, leva la séance vers midi et demi.

Peu après, les membres de la Conférence qui en avaient le loisir partageaient, à l'*Hôtel des Trois-Rois*, un modeste dîner auquel nous ne doutons pas qu'il ait été fait honneur.

N'ayant pu m'accorder la satisfaction de prendre part à cette partie gastronomique de notre réunion, je ne puis, à mon grand regret,

vous renseigner plus amplement à cet égard. Il est d'ailleurs bien temps que je prenne congé de vous, Monsieur et bien cher Rédacteur, et je le fais en vous offrant mes respectueux sentiments.

*Dzoquié dé la capa.*

IV

Monsieur le Rédacteur,

La prétendue contradiction dans laquelle je serais tombé, selon votre correspondant, relativement à Horsin-Déon, n'existe point.

Que M. l'*Instituteur* veuille bien ouvrir le *Bulletin* à la page 282. Le paragraphe qu'il a reproduit, comme étant de moi, n'est que la continuation de l'appréciation élogieuse donnée par un inspecteur.

Pour s'assurer que ces éloges ne sont pas de moi, l'*Instituteur* n'a qu'à relire le *Bulletin* de mars.

Fribourg, le 18 décembre 1890.

L. GENOUD.

V

*Corpataux, le 18 décembre 1890.*

Permettez que je rectifie quelques points erronés de votre *Note* faisant suite à la correspondance de M. Bondallaz au sujet de la *Caisse de retraite* :

« Vous regrettez, dites-vous, que la plupart des instituteurs aient l'air de se désintéresser de cette affaire, car jamais ils n'assistent aux assemblées de la Société. » Lorsque ces assemblées n'ont à leur ordre du jour que la reddition des comptes, j'estime qu'il ne vaut pas la peine de venir de bien loin pour y assister; car, vous le savez, l'instituteur ne connaît pas les indemnités de route. Par contre, si dans ces réunions on doit discuter des questions importantes, on s'y rend fort bien. J'en prends à témoin l'assemblée des plus nombreuses du 19 mai 1888.

Vous dites ensuite : « Il n'y a aucune entente entr'eux. » Cette assertion est hasardée. En effet, dans l'assemblée citée ci-haut, le projet de loi élaboré par un Comité nommé *ad hoc* a été voté à l'unanimité moins une voix. Peut-on demander entente plus parfaite ?

Je ne crois pas non plus que la « seule préoccupation des uns soit de verser le moins possible » puisque le projet voté à la réunion du 19 mai 1888 prévoit des versements de 30 fr. au lieu de 15 fr. Vous le voyez, les instituteurs fribourgeois ne demandent qu'à payer davantage pour retirer davantage et plus tôt; car 35 ans, c'est trop long !

Un dernier mot prouvera que le projet en question n'élève pas des prétentions excessives. M. A. P. dit : « Si la cotisation annuelle était doublée, la pension subirait la même proportion ascendante et pourrait ainsi atteindre le chiffre de 5 à 600 fr. » Or, les instituteurs s'offrent à doubler les versements annuels et ne demandent qu'une pension de 400 fr. après 30 ans de service.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de mon profond respect,

A. FAVRE, *instil.*

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous remercions M. Favre des renseignements qu'il a bien voulu nous donner. Puissent les efforts et la bonne volonté de tous assurer à notre corps enseignant une situation financière plus prospère!

---

## DÉPOT CENTRAL

**Du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires**  
**Fribourg**

---

Les membres du corps enseignant sont priés de bien vouloir nous faire parvenir au plus tôt leurs bulletins de commande pour la livraison de janvier 1890. Nous nous efforcerons de satisfaire promptement à leur demande et les prions de nous communiquer, après réception de notre envoi, les réclamations qu'ils auraient à nous adresser. Les objets suivants, mentionnés dans notre prix courant, ne se trouvent plus à notre bureau :

*Frottoir américain. Les oiseaux utiles* (épuisé). *Le syllabaire Perroulaz* (épuisé). Gilléron : *Premiers éléments de géométrie et de toisé*. Ce manuel peut être remplacé par le *Cours de géométrie pratique* de Frossard et Corthésy. *La petite géographie du canton* et le *Manuel d'instruction civique* de M. Bourqui sont épuisés.

Quelques petites modifications ont été apportées à notre prix courant.

Kœhl, *Recueil de chants* (Valais), 3<sup>me</sup> édition, 1 fr. 05 au lieu de 0,90. Nous avons remplacé la plume rose N<sup>o</sup> 286 par le N<sup>o</sup> 0286 de Mitchell que nous cédon à 1 fr. 20.

Notre bureau peut fournir maintenant des cahiers cartonnés de 100 pages à 40 cent.

*L'administrateur* : L. GREMAUD.

---

## AVIS

**Ceux qui ne refuseront pas ce numéro seront considérés comme abonnés.**

---